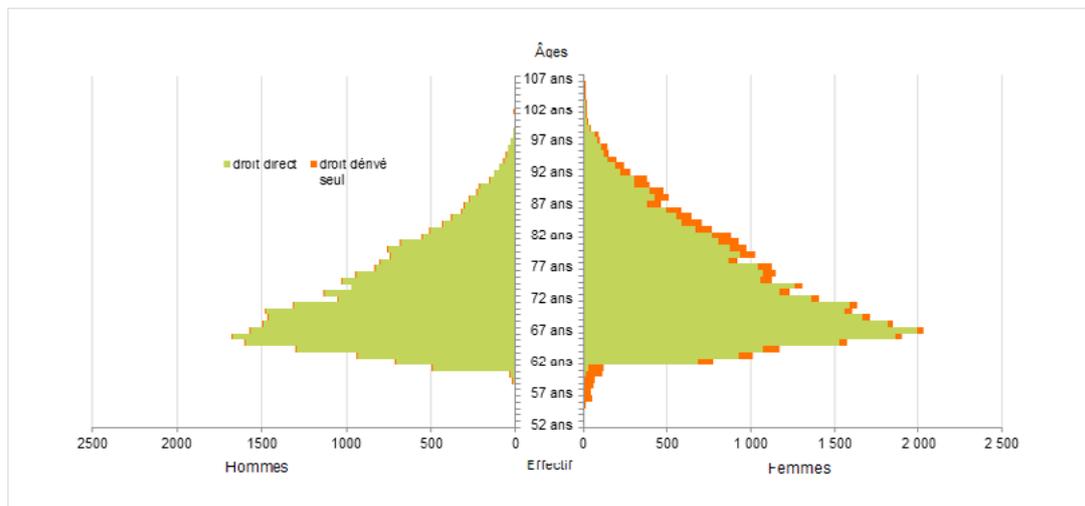


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 352	1 815	3 167
Droits directs (retraites personnelles)	1 283	1 362	2 645
Droits dérivés (retraites de réversion)	69	453	522
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	253	222	475
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	24	27	51
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	64,3 ans	63,8 ans	64,0 ans
Droits dérivés	76,3 ans	71,1 ans	71,8 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	44,7%	35,5%	40,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	26 838	34 086	60 924
Retraités percevant un droit direct seul	26 033	25 615	51 648
Retraités percevant un droit dérivé seul	96	3 000	3 096
Retraités percevant les deux à la fois	709	5 471	6 180
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	23,2%	24,5%	23,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	248	126	374
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,2 ans	74,7 ans	74,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	639 €	632 €	635 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 062 €	976 €	1 014 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	46,8%	60,1%	54,0%

## Pyramide des âges des résidents



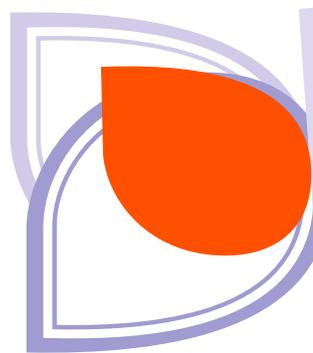
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

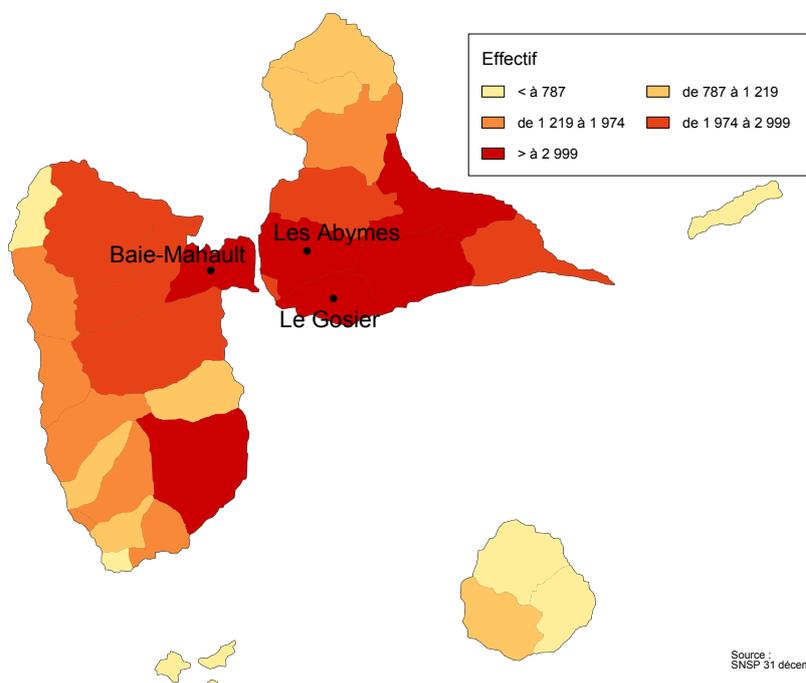
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Abymes (Les)</b>			
Nombre total de retraités	3 255	4 559	7 814
Retraités percevant un droit direct seul	3 143	3 381	6 524
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	379	396
Retraités percevant les deux à la fois	95	799	894
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	25,3%	25,7%	25,5%
<b>Gosier (Le)</b>			
Nombre total de retraités	1 886	2 223	4 109
Retraités percevant un droit direct seul	1 833	1 752	3 585
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	163	168
Retraités percevant les deux à la fois	48	308	356
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	21,6%	21,5%	21,5%
<b>Baie-Mahault</b>			
Nombre total de retraités	1 315	1 684	2 999
Retraités percevant un droit direct seul	1 288	1 395	2 683
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	75	77
Retraités percevant les deux à la fois	25	214	239
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	15,1%	15,1%	15,1%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.